A l’attention de

Monsieur VAN PETEGHEM Vincent

Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances

**12, Rue de la Loi**

**1000 BRUXELLES**

**Monsieur le Vice-Premier Ministre, Monsieur le Ministre des Finances,**

**Concerne : demande de prorogation du délai de dépôt des déclarations fiscales IPP/ISOC**

La crise sanitaire de la Covid-19 engendre pour nos entreprises, en conséquence de deux confinements successifs décidés par nos Gouvernements fédéral et régionaux sur le même exercice, d’énormes difficultés financières, administratives et organisationnelles.

En notre qualité d’experts-comptables, nous sommes les premiers acteurs de la prévention et du conseil pour nos clients.

# C’est pourquoi, la Société Royale Académique Belge de Comptabilité (SRACB VERVIERS renommée EAST ACCOUNTANCY ASBL) comme l’ensemble des associations professionnelles tant francophones que néerlandophone sollicite pour ses membres un *délai supplémentaire de 15 jours pour le dépôt des déclarations fiscales, soit jusqu’au 1er décembre 2020*.

Cette requête se justifie amplement par :

* La mise en place du protocole certes, nécessaire, mais aussi contraignant, qui consiste à n'accepter en présentiel, qu'une seule personne à la fois dans le cabinet / fiduciaire ;
* La difficulté d’obtenir les informations nécessaires des clients qui reportent ou annulent les rendez-vous en raison de la crainte d’une contamination.  Ceci entraîne inévitablement une désorganisation de notre travail ;

·         Une surcharge de travail causée par des tâches supplémentaires tels que :

·         Des demandes d’établissement de business plan au regard des événements ;

·         Des simulations demandées par les clients pour évaluer leur chance de « survie économique »

·         Des préparations inévitables de procédures en réorganisation judiciaire ;

·         Des formalités liées aux demandes de droit passerelle ;

·         Des demandes de report de financements et des cotisations sociales ;

·         Sans oublier les contrôles fiscaux, demandes de renseignements ;

·         Des équipes réduites frappées par la covid-19.

* Le télétravail rendu obligatoire et qui engendre un ralentissement des procédures internes et des difficultés relationnelles avec les clients.

Nous recevons quotidiennement des appels de détresse de nos cabinets et de nos experts qui devront, dans les mois à venir, assister plus que jamais nos entreprises dans leur volonté de redressement et de reprise de l’économie belge.

Initialement, vous aviez aimablement reporté les dates de dépôt au 16/11/2020.  Ce délai postposé était la conséquence du premier confinement.  Nos cabinets souffrent aujourd’hui d’un manque de communication avec la clientèle en conséquence ***du second confinement, du nombre croissant de cas de Covid,*** en raison des instructions tardives données par l’administration et des contrôles actuels de l’administration fiscale sur des demandes d’interventions financières alors même que la majorité des fiduciaires travaillent en effectifs réduits.

Respectueusement, je souhaiterais vous exposer au surplus, les problèmes rencontrés par nos experts en complément des premiers constats ci-dessus évoqués :

* Des bugs de TOW et BIZTAX constatés, entraînant de nombreuses heures improductives supportées par nos cabinets.  Nos experts-comptables ne pourront respecter le délai prolongé au 16 novembre au vu de cette situation.
* Les collaborateurs en télétravail se plaignent d’une connexion moins performante qu’au cabinet.

***Un report de délai accordé à la demande individuelle de chaque client à l’Administration retarderait encore le travail de nos experts et alourdirait aussi le travail des fonctionnaires.***  Cette procédure est difficilement envisageable en raison du nombre important de cabinets ne pouvant faire face à l’échéance.

Comme signalé précédemment, nous sommes les acteurs de première ligne et nous devrons encore consentir à de nombreux efforts dans le cadre du redressement des entreprises en fonction d’une crise imprévue n’ayant pu être stoppée efficacement début mars faute de connaissance du virus et des moyens constatés a posteriori.

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à notre requête de prorogation du délai de dépôt jusqu’au 1er décembre 2020 et nos membres vous seront très reconnaissants.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur Le Vice-premier Ministre, Monsieur le Ministre des Finances, l’expression de nos sentiments distingués.

(Signature du membre)